

EXTRAIT DU REGISTRE

DU CONSEIL

DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 032-213203706-20260605-692026-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--	----------------	--

15

15

DATE DE LA CONVOCATION :
01/06/2026Objet : Subvention exceptionnelle -
Pompiers

Délibération N° 69-2026

SEANCE ORDINAIRE N°07-2026

Du 05 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six le cinq juin à 09h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, VILLEMUR Michèle

Absents excusés: GAURAN Jean-Luc, CHOMARAT Caroline, PLEWA Claude

Secrétaire de séance : Lionel POUTEAU

Procurations : Jean-Luc GAURAN donne procuration à Sylvie ORMIERE

Claude PLEWA donne procuration à Catherine VILLADIEU
Caroline CHOMARAT donne procuration à Gilles TERNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Clar souhaite réaliser une fresque artistique sur la façade de la caserne.

Cette œuvre, d'une superficie de 50 m² (10 mètres de large sur 5 mètres de haut), a pour objectif de renforcer la visibilité du centre de secours, de valoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de favoriser le recrutement de nouveaux volontaires sur le territoire.

Le coût total du projet est estimé à 7 020 €.

Afin de contribuer à la réalisation de ce projet d'intérêt local, le Centre d'Incendie et de Secours sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Clar pour la réalisation de la fresque artistique sur la façade de la caserne ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Lionel POUTEAU

